

COMMUNE DE SERVON (Seine et Marne)

Arrêté n° 127/22

ARRETE PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE DE  
DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A UN MAIRE ADJOINT

Le Maire de SERVON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18 conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et en l'absence ou en cas d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu son arrêté en date du 18 juillet 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Madame SANTIN Audrey

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 novembre 2022 relative à l'élection de Mme HERITIER Christine en qualité de 6<sup>ème</sup> maire adjoint,

Vu le tableau du conseil municipal,

Considérant que Madame Audrey SANTIN prend le rang de troisième adjointe au maire,

ARRETE :

Article 1<sup>er</sup> : En application de l'article L2122-8 du code général des collectivités territoriales, Madame Audrey SANTIN, 3ème maire adjoint, est déléguée pour intervenir dans le domaine suivant : Associations, animation et culture.

Article 2 : La signature, par Madame SANTIN Audrey des documents relatifs au domaine précité, devra être précédée de la formule suivante : «par délégation du Maire ».

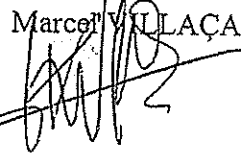
Article 3 : Cette délégation est donnée par le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité. Elle a le caractère de délégation de fonction assortie de délégation de signature. Elle est valable jusqu'à la fin du mandat mais peut être rapportée à tout moment.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Préfet de Seine et Marne
- Madame Audrey SANTIN

Fait à SERVON, le 25 novembre 2022

Le Maire  
Marcel VILLAÇA



Le Maire

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif

Dans le délai de deux mois à compter de la présente notification

Notifié à l'intéressée

Signature de l'intéressée

05/12/22



REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2022

Application adresse: f.legalite.com

98\_R1-077-217704501-20221125-AR127\_23-R1